

**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

*MAPA/05/2010*

Marché à procédure adaptée :  
« Entretien annuel du terrain d'honneur »

**Article 1 : Identifiant :**

Mairie de CHOOZ – 1, place de l'Eglise - 08600 CHOOZ.

☎ : 03.24.42.09.69 ☎ : 03.24.42.31.57 Mail : [mairie@chooz.com](mailto:mairie@chooz.com)

**Article 2 : Identité de la Personne responsable du marché :**

Madame Michèle MARQUET, Maire de la Commune de CHOOZ.

**Article 3 : Objet du marché :**

Le présent marché a pour objet l'entretien annuel du terrain d'honneur, sis Chemin de Mission à CHOOZ.

**Article 4 : Décomposition de la prestation :**

- Surface du terrain : 105 x 68 de 7 140 m<sup>2</sup>.
  - 1. Décompactage Verti Drain, appareil à broches pénétrant de 15 à 25 cm dans le sol (1 fois)
  - 2. Carottage, appareil à louchets creux pénétrant de 5 à 10 cm dans le sol et réalisant 250 à 400 trous / m<sup>2</sup> (1 fois)
  - 3. Fourniture et épandage de 27 tonnes de sables de Loire type 0/4 lavé roulé
  - 4. Regarnissage mécanique du terrain ( trève + automne) (2fois)
  - 5. Application d'engrais sous forme de 3 apports (375 Kg/apport) : Floranid 15.5.13+4 en juin et septembre (3 fois)
  - 6. Désherbage sélectif gazon (1 fois)
- Option : Verti cut (scarification)  
Option : Placage (30m<sup>2</sup> minimum)  
Option : Aération à la lame

Le descriptif de la prestation cité ci dessus n'a pas de caractère contractuel. Il est donné par référence.

**Article 5 : Exécution du marché :**

Le marché entrera en vigueur à la date de notification du marché. Le délai d'exécution du marché est fixé à 1 an.

**Article 6 : Procédure de marché :**

Le présent marché est passé selon la procédure de marché adapté conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

**Article 7 : Pièces constitutives du marché :**

- Acte d'engagement daté et signé.
- Bordereau de prix signé.
- Règlement de consultation signé
- Le présent C.C.A.P. signé
- Devis quantitatif donnant la décomposition des prix : montant de la proposition.
- Les références récentes dans le domaine, qualifications et moyens de l'entreprise.
- C.C.A.G. applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services (décret n°77.699 du 27 mai 1977 modifié).

**Article 8 : Garantie :**

Les stipulations du CCAG sont seules applicables.

**Article 9 : contrôle d'exécution :**

La vérification sera effectuée par la personne responsable du marché.

Si le travail effectué n'est pas conforme, la Mairie de CHOOZ se réserve le droit de mettre le titulaire du marché en demeure de recommencer tout ou partie du travail à ses frais (déplacements, de personnels et matériels compris).

**Article 10 : Prix :**

Le prix visé comprend tous les droits, impôts et taxes légalement applicables au taux en vigueur au jour de leur exigibilité.

Les prix sont réputés :

- établis aux conditions économiques existantes à la date de remise des offres,
- fermes, non révisables et non actualisables pendant toute la durée du marché.
- Les prix sont établis franco de port toutes taxes comprises
- L'offre devra indiquer le prix forfaitaire unitaire HT et TTC.

**Article 11 : Conditions de paiement :**

Règlement par mandat administratif sur présentation de facture dans les 45 jours à compter de la réception de la facture conforme.

### **Article 12 : Contenu des offres :**

Le présent CCAP est remis gratuitement à chaque candidat.

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre doivent être en français ou traduits en français s'ils émanent d'une autorité étrangère.

Le candidat est informé que l'administration conclura le marché sur l'unité monétaire de l'Euro.

Le soumissionnaire indiquera dans son offre le montant TTC de la prestation concernée.

### **Article 13 : Conditions d'envoi et remise des offres :**

L'offre devra porter les mentions suivantes :

Objet du marché - Identité du candidat.  
Avec la mention « ne pas ouvrir » Marché à procédure adaptée  
« Entretien annuel du terrain d'honneur »

### **Article 14 : Documents et Justificatifs à fournir :**

- Références récentes dans le domaine, qualifications professionnelles et moyens de l'entreprise.

L'offre comprendra :

- ❖ L'acte d'engagement complété,
- ❖ Le présent CCAP signé sans modification,
- ❖ Le règlement de consultation signé
- ❖ Bordereau de prix.

### **Article 15 : Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### **Article 16 : Jugement des offres et modalités d'attribution :**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du code des marchés publics.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante. L'offre sera notée sur 100.

- |  |    |
|--|----|
| - Prix   | 50 |
| - Qualité du travail d'après les références fournies | 30 |
| - Rapidité et délai d'exécution                      | 20 |

**Article 17 : Date limite de réception des offres :**

La date limite de réception des offres est fixée au **Lundi 10 mai 2010 à 17h00** terme de rigueur.

Les offres parvenues ou remises postérieurement à l'expiration du délai indiqué ci-dessus ne seront pas admises.

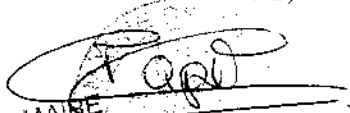
**Article 18 : Résiliation du marché par la Personne publique :**

La personne publique peut à tout moment, qu'il y ait ou non faute du soumissionnaire, mettre fin à l'exécution des prestations faisant l'objet du marché avant l'achèvement de celles-ci, par une décision de résiliation du marché.

Pour cela, il devra en informer le titulaire par lettre recommandée avec accusé réception postale. Cette rupture n'ouvre pas droit à dédommagement.

**Article 19 : Renseignements complémentaires :**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats pourront s'adresser à Monsieur PAGANELLI, au 03.24.42.09.69.

Fait à ....., le .....	Fait à CHOOZ, le ..15/05/10.....
Le soumissionnaire,	Le Maire de CHOOZ,
M.....	 POUR LE MAIRE Madame Michèle MARQUET

M<sup>r</sup> GUY PARANT